



Nicolas HULOT,
Ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Stéphane TRAVERT
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 08 janvier 2018

Communiqué de presse

Lancement de la consultation publique sur le Plan national d'actions (2018-2023) sur le loup et les activités d'élevage

Comme annoncé en juin dernier par Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire et Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage pour les années 2018-2023 est soumis à la consultation publique à partir d'aujourd'hui. Deux projets d'arrêtés ministériels associés à ce Plan sont intégrés à cette consultation.

Le nouveau Plan se fixe pour objectif de conjuguer la protection de l'espèce et les activités d'élevage et de pastoralisme.

Le projet de Plan national d'actions 2018-2023 et le dispositif règlementaire associé, résultat d'une démarche de prospective scientifique et de concertation, tiennent compte :

- du diagnostic du Plan loup 2013-2017 ;
- d'une démarche scientifique approfondie, menée en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- d'une concertation avec les parties prenantes sous le pilotage du préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, préfet coordonnateur du plan national d'actions.

Le grand public peut désormais s'exprimer sur les différents axes du projet qui poursuivent les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance sur la biologie et l'éthologie de l'espèce
- mieux protéger et mieux accompagner les activités d'élevage en tenant compte de la présence du loup et en garantissant sa viabilité sur le territoire national ;
- apporter des réponses adaptées et efficaces aux différents contextes de prédation ;
- comprendre les mécanismes de prédation et expérimenter des dispositifs innovants favorables à la cohabitation ;
- mettre en place une gouvernance au plus près du terrain pour assurer le suivi du plan national d'actions et garantir son efficacité.

Pour Nicolas Hulot, Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire « *la cohabitation avec la grande faune sauvage, en particulier avec le loup, constitue un enjeu majeur pour nos sociétés. C'est une part essentielle de la biodiversité qui constitue l'avenir de l'humanité.* »

De son côté, Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation explique que « *la nécessaire conjugaison de protection de la biodiversité d'une part et des activités économiques d'élevage et d'entretien du territoire grâce au pastoralisme d'autre part rendent nécessaires la prise en compte et le respect des impacts environnementaux, humains et économiques* »

A l'issue de cette consultation, le nouveau Plan et le dispositif réglementaire associé entreront en vigueur au début du mois de février 2018 après avis du Conseil national de la protection de la nature.

Consultez le Plan national d'actions et le dispositif réglementaire associé et participez à la consultation en cliquant [ici](#).

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de M. Nicolas Hulot : 01 40 81 78 31

Service de presse de M. Stéphane Travert : 01 49 55 59 74